



Règlement Special Olympics Belgium

Sport unifié

Février 2017

Special Olympics
Belgium





Special Olympics règlement UNIFIED SPORTS®

“ Sur le terrain nous sommes des coéquipiers, en dehors nous sommes des amis. ”

Special Olympics Unified Sports comprend 3 modèles de sport dans lesquels des personnes avec ou sans handicap mental jouent ensemble, à savoir : Unified Sports Competition, Unified Sports Player Development et Unified Sports Recreation. Dans chacun de ces trois modèles, des athlètes (une personne ayant un handicap mental) et des partenaires unifiés (personnes sans handicap mental) participent comme coéquipiers. Bien que le but principal des trois modèles soit l'inclusion sociale, la structure et le format de chacun des modèles sont différents. Quel que soit le modèle, les équipes de Sports Unifié ne comprennent jamais uniquement des personnes ayant un handicap mental.

Unified Sports Competition

Dans le modèle de l'Unified Sports Competition, les équipes se composent d'autant d'athlètes des Special Olympics que de partenaires Unified. Aussi bien en compétition que pendant l'entraînement, tous les athlètes et les partenaires possèdent les compétences sportives spécifiques et tactiques de sorte qu'ils peuvent jouer selon les règlements sportifs actuels et officiels des Special Olympics. Outre le nombre identique d'athlètes dans les deux groupes, ils doivent aussi avoir le même âge et avoir le même niveau de jeu. Mais l'importance de cet élément peut dépendre du type de sport. Voir annexe A pour plus d'informations par sport.

Les deux modèles suivants, le Unified Sports Player Development et le Unified Sports Recreation permettent de faire des adaptations sur les règlements sportifs officiels des Special Olympics. Ces modèles ne seront pas d'application lors d'évènements officiels internationaux.

Unified Sports Player Development

Dans ce modèle, les équipes se composent à peu près d'autant d'athlètes des Special Olympics que de partenaires Unified aussi bien en compétition qu'au cours de l'entraînement. Mais les coéquipiers ne doivent pas avoir le même niveau de jeu. Les joueurs d'un niveau supérieur veillent à ce que leurs coéquipiers ayant un niveau moins élevé puissent développer leurs compétences sportives spécifiques et tactiques et puissent s'épanouir dans une équipe.

Special Olympics Belgium offre (propose) les sports suivants sur ce modèle : l'athlétisme, le badminton, le basket, le bocce, le bowling, le netball, le tennis de table, le football et la voile.

Voir annexe A pour l'importance d'un âge identique dans les différents sports.





Unified Sports Recreation

Dans ce modèle, on met en jeu des sportifs de toutes capacités, de tous âges avec ou sans handicap lors d'une activité qui n'est pas nécessairement orientée vers la compétition. Ces événements pourront être organisés partout: dans les écoles, les clubs, les institutions, les organisations privées et publiques, ...

La seule directive est qu'il y ait au moins 25 % d'athlètes et 25 % de partenaires unifiés. L'autre moitié des participants peut être des personnes avec ou sans handicap mental.

Règlement Unified Sports Competition

1. Bien-être et sécurité

- a. Les entraîneurs sont responsables du bien-être de tous les joueurs. Cette responsabilité s'applique comme priorité absolue et contribue à la sélection correcte des athlètes et des partenaires unifiés pour chaque équipe de sport unifié.
- b. Dans la sélection des membres de l'équipe, les entraîneurs connaissent le niveau des joueurs. Ils essaient de sélectionner des joueurs de même niveau, surtout dans les sports où la force, la taille des joueurs et la vitesse ont un impact majeur. Le risque de blessures diminuera et chaque joueur obtiendra une expérience plus significative.

2. Composition des équipes

- a. Afin d'enrichir l'expérience des Sports unifiés, les athlètes et les partenaires unifiés doivent se valoir autant que possible au point de vue niveau et âge.
- b. Les membres de l'équipe des Sports unifiés doivent être en mesure d'exécuter des mouvements fondamentaux ainsi que de connaître les stratégies du sport.
- c. Bien qu'il existe des règles spécifiques sur le nombre d'athlètes et de partenaires unifiés lors de la compétition, les entraîneurs doivent s'assurer que la liste de l'équipe retient le même ratio athlète/partenaire. Ainsi, la chance qu'une équipe donne forfait sera réduite parce qu'elle ne peut pas répondre au ratio. En outre, l'expérience des Sports unifiés s'enrichit durant l'entraînement et la compétition.





3. La compétition

- a. Les règlements de Special Olympics s'appliquent pour les athlètes et les partenaires unifiés.
- b. Les compétitions des Sports Unifiés sont régies par le règlement du Special Olympics Belgium.
- c. L'objectif est d'avoir une participation significative de tous les joueurs (les athlètes et les partenaires unifiés). Cela signifie que chaque joueur doit contribuer à la réussite de l'équipe. Les joueurs doivent avoir les compétences spécifiques nécessaires du sport. Les équipes ne peuvent pas avoir de joueurs dominants afin que ses coéquipiers aient l'opportunités de contribuer à la réussite du jeu et que le bien-être sur le terrain ne soit pas perturbé. Laisser participer des joueurs dominants réduit fortement les possibilités de jeu et les opportunités des autres joueurs. Ceci est contraire aux règles de Special Olympics Sports Unifié et à sa philosophie.
Les conséquences en cas de non-respect sont soit:
 - i. Sanctions du joueur (substitution obligatoire, faute technique, avertissement, carton jaune, exclusion)
 - ii. Sanctions d'équipe (perte du match, disqualification du tournoi)
- d. La désignation éventuelle d'un expert en sports unifiés (délégué technique ou manager de sport) peut soutenir les officiels et assurer un bon déroulement de la compétition.
- e. Les équipes sport unifié sont placées en séries basées sur le niveau, l'âge et selon les procédures établies au sein du divisioning (détermination du niveau) de Special Olympics.
- f. Au cours de la cérémonie de remise des prix, les médailles seront données aux athlètes et partenaires selon la procédure de Special Olympics.





Annexe A: Unified Sports Competition: paramètres sport spécifique

Sport	Format	Même âge	Même niveau	Ratio athlète-partenaire unifié sur le terrain pendant la compétition	
		O = Obligatoire P = Préférence	O = Obligatoire P = Préférence	Nombre d'athlètes	Nombre de partenaires unifiés
Sports d'équipe					
Basketball	Team Competition	O	O	3	2
Voetball	5-a-side	O	O	3	2
Football	7-a-side	O	O	4	3
Floorball	Team Competition	O	O	3	2
Volleyball / Netbal	Team Competition	O	O	3	3
Floor Hockey	Team Competition	O	O	3	3
Sports individuel					
Natation	Relays	P	P	2	2
Athletisme	Relays	P	P	2	2
Badminton	Doubles/Mixed Doubles	P	O	1	1
Bocce	Doubles	P	P	1	1
Bocce	Team	P	P	2	2
Bowling	Doubles/Mixed Doubles	P	P	1	1
Bowling	Team	P	P	2	2
Cyclisme	Tandem Time Trials	P	P	1	1
Golf	Team Play	P	P	1	1
Voile	Crew of 3	P	P	2	1
Tennis de table	Doubles/Mixed Doubles	P	O	1	1
Tennis	Doubles/Mixed Doubles	P	O	1	1
Ski de fond	Relays	P	P	2	2
Snowshoeing (raquettes)	Relays	P	P	2	2

Vous trouverez plus d'informations concernant un sport unifié spécifique que Special Olympics Belgium offre dans les règlements de sports Special Olympics Belgium.

